



15^{ème} Tournoi Jean VEYRINAS

dimanche 17 février 2013

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (tournoi A)

Article 1 : Le club d'échecs d'Aigrefeuille sur Maine dénommé Échiquier de Sèvre et Maine organise **le dimanche 17 février 2013 le 15^{ème} trophée Jean Veyrinas.**

Ce tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE (congrès de Dresden novembre 2009). Les appariements se font au système suisse accéléré, système de Haley (aucune protection de club ou de famille).

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription avant 9h15. Tout joueur n'ayant pas réglé par avance et dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 8 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes pour jouer sa partie. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Les rondes démarreront aux heures suivantes : ronde 1 à 10h00 ; ronde 2 à 10h50 ; ronde 3 à 11h40 ; ronde 4 à 13h30 ; ronde 5 à 14h20 ; ronde 6 à 15h20 ; ronde 7 à 16h10 ; ronde 8 à 17h10. Remise des prix à 18h15.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de **10 €** pour les adultes et de **5 €** pour les jeunes (juniors inclus), pour les joueurs ayant réglé **avant le samedi 16 février 2013 à midi**. Ces droits passent ensuite à **14 €** pour les adultes et **7 €** pour les jeunes **préinscrits au plus tard le samedi 16 février 2013 à 20 h** et qui règlent sur place. **Pas de nouvelle inscription sur place.**

Les joueurs ayant réglé leur droit par avance seront automatiquement appariés pour la ronde 1.

Le montant des prix sera affiché avant la 5^{ème} ronde. Son total atteindra 100% des droits d'inscription du tournoi A.

Le vainqueur remportera un prix de 400 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix (18h15) perd le droit à son prix.

Article 6 : Les départages suivants seront appliqués : **Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.**

Article 7 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide.

Article 8 : La responsable de l'organisation est Madame Sandrine Lucas. L'arbitre principal est Monsieur Didier Fretel (Arbitre Fédéral 2).

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée. **Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.**

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

**L'arbitre principal
Didier Fretel**

**L'organisatrice
Sandrine Lucas**

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.